

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 DECEMBRE 2014**

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance du 16 février 2015 : le lundi 2 février 2015

Présidence : M. Daniel Berner

La séance est ouverte à 18h, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, les membres du Conseil ainsi que le public qui s'intéresse à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 41 Conseillères et Conseillers, Président compris.

Se sont excusés :

Mmes Marylène Brawand, Marie-Claude Liechti, Kathleen Morand, Céline Morier et Itziar Plazaola Giger.

MM. Sandro Aita, Yves Berthoud, Patrick Brunschwig, Romano Buob, Joël Buzer, François Golay, Stéphane Jaquet, Jacques Laurent, Gérard Leyvraz, Thomas Ortlieb, Daniel Plattner et Yan Torrent.

Sont absents :

Mme Jacqueline Chamorel.

M. Martin Bornand

Le bureau du Conseil n'a pas reçu :

De motions, postulats ou interpellations.

Ordre du jour :

Point 9. Motions, postulats ou interpellations éventuels est supprimé.

M. le Président lit l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Communications du bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
4. **PREAVIS N° 22/2014** concernant l'assainissement de la partie inférieure du chemin du Saugy, étape II
5. **PREAVIS N° 23/2014** concernant la demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement de l'espace public chemins des Cerisiers, de Grandchamp, du Porteau et de la Forestallaz
6. **Nomination** d'un membre variable de l'Association Sécurité Riviera
7. **Nomination** d'un membre de la COFIN
8. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

9. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil

- **Courrier**
-Lettre de démission de Grégory Bovay de l'ASR.

3. Communications de la Municipalité

Mme Antoinette Siffert, Municipale, lit la communication n°29-2014 :

Agence d'assurances sociales de Blonay - St-Légier / Reprise du personnel par l'ARAS Riviera

La loi cantonale confie la gestion des centres sociaux et des agences d'assurances sociales à des associations régionales, l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS). A ce titre, l'ARAS Riviera, qui regroupe les dix communes de la Riviera plus les quatre communes du cercle de Saint-Saphorin, a pour mission de gérer les centres sociaux intercommunaux (CSI) de Montreux et de Vevey ainsi que les trois agences intercommunales d'assurance sociale (AIAS) de Montreux, de La Tour-de-Peilz et de Blonay.

Pour des raisons historiques, L'ARAS avait délégué la gestion des CSI et des AIAS aux communes sièges. En particulier, l'employeur n'était pas L'ARAS, mais les communes, raison pour laquelle, le personnel blonaysan figurait jusqu'en 2014 y compris dans les comptes communaux. Cette situation, unique dans le canton ne convenant plus aux instances cantonales, le Comité directeur (CoDir) de l'ARAS a donc notamment élaboré un nouveau statut du personnel afin de pouvoir répondre aux exigences et pouvoir engager son personnel. Celui-ci a été soumis au Conseil intercommunal de l'ARAS qui l'a accepté, avec un amendement, lors de sa séance du 10 septembre dernier. Après le délai référendaire, le CODIR a enfin pu proposer des contrats de transfert aux collaboratrices et collaborateurs des différents sites de l'ARAS.

Cette réorganisation sera donc effective dès le début 2015 et aura diverses conséquences pour la Commune de Blonay. En particulier, le personnel de l'Agence d'assurances sociales de Blonay (couvrant les communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz) n'apparaîtra plus dans le budget communal. Enfin, le Service des finances et celui des Ressources Humaines de la Commune n'auront plus la responsabilité du personnel.

La Municipalité tient à remercier Mme Tommasina Maurer, préposée à l'Agence d'assurances sociales, pour son travail sous l'égide communale, travail qu'elle continuera à accomplir pour le compte de l'ARAS dans les mêmes locaux blonaysans pour les habitants de nos deux communes. Avec la Municipalité de Blonay, notre Autorité, restera attentive à ce que les prestations délivrées à nos citoyens selon les contingences de la nouvelle entité restent de qualité.

4. PREAVIS N° 22/2014 concernant l'assainissement de la partie inférieure du chemin du Saugy, étape II

La commission ad hoc était composée de Mme Anne Morier, Présidente, M. Pierre-Alain Besson, rapporteur, Mmes Corinne Andreutti et Jacqueline Chamorel, MM. Daniel Plattner, Peter Nairn et Patrick Brunschwig.

Rapporteur de la COFIN : M. Bernard Ramuz

La COFIN dépose l'amendement suivant :

- Octroyer à la Municipalité le crédit de construction demandé de CHF 773'000.-.

Conclusions :

A l'unanimité des membres présents, la commission ad hoc, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 22/2014.

A l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, la COFIN, propose d'accepter les conclusions du préavis 22/2014, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 773'000.- ;
- Autoriser la Municipalité à encaisser les subventions cantonales ;
- Financer cet investissement en recourant à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 4 de ce préavis, rubrique « amortissement ».

La discussion est ouverte :

Mme Anne Morier : précise qu'il y a une erreur dans le rapport de la commission ad hoc. La conclusion « Encaisser les éventuelles subventions » est à supprimer du rapport car ne figure pas dans les conclusions du préavis.

M. Claude Schwab, Municipal, remercie la COFIN pour leur œil affuté, car effectivement il s'agit d'un crédit de construction et non pas un crédit d'étude.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

L'amendement proposé par la COFIN est le suivant :

- Octroyer à la Municipalité le crédit de construction demandé de CHF 773'000.-.

Au vote, l'amendement de la COFIN est accepté à la majorité des voix moins 1 abstention.

Les conclusions amendées du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la Municipalité le crédit de construction demandé de CHF 773'000.- ;
- Autoriser la Municipalité à encaisser les subventions cantonales ;
- Financer cet investissement en recourant à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 4 de ce préavis, rubrique « amortissement ».

Au vote, les conclusions amendées du préavis municipal no 22/2014 sont acceptées à la majorité des voix moins 1 avis contraire.

5. PREAVIS 23/2014 concernant la demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement de l'espace public chemins des Cerisiers, de Grandchamp, du Porteau et de la Forestallaz

La commission ad hoc était composée de M. Jacques Chevaley, Président, Mme Marie-France Vouilloz Burnier, rapporteuse, Mmes Monica Simonet, Wanda Bosshard-Taroni et Ariane Zompa, MM. Sandro Aita et William Yoakim.

La commission ad hoc dépose les vœux suivants :

- Que la réalisation de l'aménagement de cet espace public s'intègre dans une vision globale de la circulation sur le bas du village ;
- Que le chemin du Porteau devienne un itinéraire de délestage vers le bas du village pour les futurs habitants des quartiers de Grandchamp et Porteau ;
- Que le chemin des Cerisiers ne devienne en aucun cas une route de transit tant vers l'est que vers l'ouest du village.

Rapporteur de la COFIN : M. Alain Vionnet

La COFIN dépose l'amendement suivant :

- Réduire la largeur du trottoir à 1.60 m. sur le chemin du Porteau.

Conclusions :

A l'unanimité des membres présents, la commission ad hoc, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 23/2014.

A l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, la COFIN, propose d'accepter les conclusions du préavis 23/2014, à savoir :

- Octroyer le crédit demandé de CHF 132'000.- ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense via le compte 430.3185 sur les exercices courants.

La discussion est ouverte :

M. Eric Rochat précise, concernant l'amendement de la COFIN, que l'on parle d'un crédit d'étude. Au moment où l'on donne le mandat à un bureau d'étude, il pense qu'il est important de leur donner des limites. Si nous commençons à envisager des trottoirs de 1,80 mètres, des élargissements de route, qui seront peut-être nécessaire au vu de l'importance de la population qui va figurer dans ce nouveau quartier, au vu aussi de la politique de ralentissement du trafic ou au contraire d'écoulement du trafic, la COFIN a le souci que le projet final débouche sur des frais routiers trop considérables et que les routes telles qu'elles pourraient être proposées dans l'étude pourraient empiéter sur le territoire non construit. Les routes de ce quartier ne sont pas très larges et s'il faut ajouter 1,80 mètres de chaque côté, plus un élargissement de la route, nous arrivons à des routes de 8 mètres et plus. L'idée est de limiter les projets qui vont être soumis aux bureaux d'études. Par la suite, nous serons libres d'adopter ou non les projets proposés.

M. Guy Marti rappelle que les membres de la commission ad hoc, du préavis 04/2009 concernant le projet de plan partiel d'affectation "En Grandchamp" le règlement et ses annexes, avait déposé une motion qui a été transformée en postulat en date du 11.12.2009. Certains des éléments demandés à la Municipalité coordonnent avec le préavis 23/2014. Il souhaite connaître l'avis de la Municipalité. Ce postulat intégrait le chemin des Boulingrins, la route de St-Légier, Rio Gredon et le nœud autoroutier. Il lui semble qu'il y aurait une part de réponse au postulat.

M. Yves Filippozzi précise qu'il s'agit d'un crédit d'étude et qu'en sa qualité de membre de la commission d'urbanisme, il rappelle un certain nombre de faits sur ce site. Dans le cadre de l'étude du plan de quartier en Porteau, qui a commencé devant la commission d'urbanisme en octobre 2003, ils avaient émis plusieurs préavis à l'attention de la Municipalité. Dans l'un d'eux, il était question des études relatives au trafic, à l'environnement, d'étude paysagère et une étude de passage sous l'autoroute. Tout ceci pour signifier l'importance à accorder à une nouvelle entrée dans un nouveau quartier d'habitation et qu'il y avait lieu de traiter très attentivement. Ce préavis est pour un crédit d'étude pour de la voirie mais il ne s'agit pas seulement d'une route mais bien d'un espace public et pas seulement un axe de transit, à l'exemple de Ferreyres, qui est totalement réhivitoire pour la mobilité douce. Il souhaite simplement que la Municipalité n'oublie pas les remarques de la commission d'urbanisme.

M. Claude Schwab, Municipal, répond que la Municipalité va ressortir ce postulat. Il pense que c'est selon les avis de la commission d'urbanisme que le trottoir a été prévu plus large. Il rappelle que dans le projet de réhabilitation du chemin de Boulingrins, il est prévu un trottoir. Il y a également tout le sujet de la mobilité douce et piétonne, ainsi que la question des liaisons piétonnes verticales, qui doivent traverser l'autoroute. Il rappelle que la forêt qui est à l'est du domaine du château d'Hauteville est un passage public. Des réflexions devront être faites à l'avenir sur ces questions. Dans un crédit d'étude il faut pouvoir envisager plusieurs possibilités, il semblerait que ce soit une erreur de limiter la possibilité de largeur du trottoir dans le mandat. Le coût de l'étude ne va augmenter par rapport à la largeur du trottoir. Il demande de laisser ouverte cette possibilité et de ne pas bloquer l'étude.

M. Guy Marti demande si le postulat va être pris en considération dans cette étude.

M. Claude Schwab, Municipal, répond par l'affirmative.

M. Eric Rochat croit qu'on a de bonnes raisons de serrer le cadre de ce genre d'étude. Il se réfère à l'étude sur le ralentissement dans la grande rue du Village. On a eu des résultats tellement délirants et qui auraient coûtés des montants tels, que cette étude a été mise de côté. Autant dire, à ceux qui font l'étude, qu'on ne veut pas aller au-delà d'une certaine emprise au sol. Si on fait des trottoirs de 1,8 mètres de chaque côté, car selon les dessins il est difficile de savoir où sont les trottoirs, on est certain d'avoir une emprise au sol considérable. Il trouve que c'est une bonne idée de donner une limite au bureau d'étude.

M. Claude Schwab, Municipal, se réfère à la page 4 du préavis. Nouveau trottoir est au singulier, il y aura un trottoir que d'un côté. Il y a déjà un trottoir de 1,8 mètres prévu au Chemin des Cerisiers, idem au chemin de la Forestallaz. C'est une question de continuité et de cohérence de l'ensemble.

M. Eric Rochat répond que sur le plan annexé au préavis, sur le chemin du Porteau, il y a un trottoir des deux côtés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

L'amendement proposé par la COFIN est le suivant :

- Réduire la largeur du trottoir à 1.60 m. sur le chemin du Porteau.

Au vote, l'amendement de la COFIN est refusé à la majorité des voix moins 4 avis contraires et 4 abstentions.

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- Octroyer le crédit demandé de CHF 132'000.- ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;

- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense via le compte 430.3185 sur les exercices courants.

Au vote, les conclusions du préavis municipal no 23/2014 sont acceptées à l'unanimité.

6. Nomination d'un membre variable de l'Association Sécurité Riviera

La discussion est ouverte :

M. Pierre-Alain Besson propose la candidature de Mme Martine Schläppi.

Est élue par acclamation.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

7. Nomination d'un membre de la COFIN

La discussion est ouverte :

M. Guy Marti propose la candidature de M. Marc Châtelain.

Est élu par acclamation.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte :

M. Jacques Reymond informe que, dans le cadre du groupe de travail de l'Espace des Pléiades, Mme Anne Morier représentera l'UDI. Il reste une place vacante pour le groupe des Verts ouverts. Il reste à disposition pour tous renseignements.

Mme Michèle Petetin fait le point sur l'équipement actuel et les prévisions concernant les structures d'accueil de nos 2 communes, à savoir :

-Encadrement préscolaire :

La crèche-garderie Pain d'Epice à St-Légier offre 22 places. La Villa à Blonay offre 17 places. Pour la future crèche-garderie du Lazé, le préavis annonçait 44 places. Or, le Conseil de Fondation vient de décider qu'elle offrira 56 places, 10 seront pour les bébés, 14 pour les trotteurs, 20 pour les grands. Les 12 places restantes seront réparties entre les trotteurs et les grands. La Villa à Blonay dispose actuellement de 7 places pour les trotteurs et 10 places pour les grands. En 2015, elle sera transférée à Bahyse et s'agrandira de 5 places pour les bébés. En 2016, nous aurons donc, entre La Villa et la crèche-garderie Pain d'Epice, 15 places pour les bébés, 21 places pour les trotteurs, 30 places pour les grands et 12 places pas encore attribuées, ceci, sans tenir compte des enfants pris en charge par les Accueillantes en Milieu Familial.

-Encadrement parascolaire (concerne les 1^{ère} à 4^{ème} années Harmos) :

Les structures actuelles seront maintenues, à savoir :

- La Fourchette Rouge à St-Légier offre 3 accueils, matin, midi et après l'école.

- Le Grand Pré à Blonay offre 2 accueils, midi et après l'école, car l'accueil du matin se fait à la maison Picson.

-Encadrement parascolaire (concerne les 5^{ème} à 8^{ème} années Harmos) :

Tous les écoliers seront à St-Légier en 2015 et auront 2 accueils, midi et après l'école dans le collège du Clos Béguin VI.

Les 7^{ème} et 8^{ème} années Harmos de Blonay seront également scolarisés à St-Légier. Il y aura 75 places à disposition.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Propositions individuelles et divers

La discussion est ouverte :

M. Giuseppe Singarella informe, concernant l'extension du complexe scolaire du Clos-Béguin VI, que la commission suit toujours avec attention la construction du collège et que ce dernier est finalement hors d'eau et sera même hors d'aire, dès que les dernières fenêtres auront été misent en place. Malgré un été particulièrement pluvieux, le collège devrait être livré à ses utilisateurs durant les vacances d'été 2015 est sera donc opérationnel comme prévu à la rentrée 2015. Financièrement, et même si les adjudications sont toujours en cours, la tendance initiale se confirme et nous sommes heureux de constater, qu'à ce jour, le budget est toujours bien maîtrisé. Il rappelle que, pour toute question, tous les membres de cette commission sont à notre disposition.

Comme il est coutume chaque année que les conseillères et conseillers fassent don de leurs jetons de présence à une association ou fondation, présentant un but social ou humanitaire, il propose, cette année, l'association Zoé4Life. Zoé4life est une association pour les enfants atteints de cancer en Suisse. Cette association a vu le jour avec la naissance de la petite Zoé, atteinte d'un cancer et a permis de médiatisé certains cancers très peu connu comme le neuroblastome. Malgré la mort de Zoé, l'année dernière, cette association continue de se battre contre le cancer chez l'enfant et continue de soutenir ceux, qui comme Zoé, sont atteints par cette maladie. En Suisse, chaque année plus de 250 nouveaux cas de cancer sont décelés chez l'enfant. Les traitements durent des années, avec en moyenne 100 jours par an passés à l'hôpital et le congé parental n'est que de 3 jours. Malheureusement et uniquement dans notre pays, un enfant succombe chaque semaine suite à ce fléau et pour ceux qui ont la chance d'en rescaper, plus de la moitié auront des séquelles à long terme.

Zoé4life s'est donné les objectifs suivants :

- de soutenir la recherche
- d'aider les familles dont l'enfant souffre d'un cancer
- d'œuvrer pour améliorer le quotidien de l'enfant en traitement
- de sensibiliser la population et les pouvoirs politiques au cancer de l'enfant et à la problématique liée aux traitements

Il remercie, d'avance, les conseillères et conseillers de leur soutien.

La proposition est acceptée à la majorité des voix moins 1 abstention.

M. Alain Bovay, Syndic, précise que la Municipalité soutien cette proposition.

M. Claude Schwab, Municipal, informe que, la semaine prochaine, les panneaux solaires seront en activité pour le courant du Collège du Clos-Béguin.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 18 h 48.

Le Président

La secrétaire

Daniel Berner

Chantal Colagioia